

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 septembre 2011 à Bussy-Albieux

Nombre de délégués au Conseil: 55 / Date de la convocation : 08/09/11 / Présents avec pouvoir de vote : 46

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën sur Lignon : Lucien MOULLIER, Lucienne DESCHAMPS, Gisèle DEVAUD, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Myriam MULLER, Evelyne GAUMON (suppléante),

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE, Sylvie SOUCHON (suppléante sans pouvoir de vote)

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET,

Débats Rivière d'Orpra : André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON,

Marcilly le Château : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE,

Montverdu : Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELON,

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Isabelle MACQUET (suppléante)

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrice CHAZELLE, Nicole PARDON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, Jean-Paul RAVEL

Excusés : Daniel LATUILE (Ailleux), Fabrice DECHAVANNE (Boën), Cédric SOUCHON (Cezay)

Agnès TARIT (Débats Rivière d'Orpra), Michel BRUN, Didier LAFOND (Montverdu), Daniel CHARLIN, Alain FLACHAT (St Etienne le Molard), Christian RODAMEL, André REYNAUD (St Laurent Rochefort), Pascal BARRIER, Philippe ESSERTEL (St Sixte), Pierre DREVET (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice), René COUTURIER (Trelins)

M. le Président Lucien MOULLIER souhaite la bienvenue à tous les participants et cède la parole à M. Bernard VIAL, Maire de la commune de Bussy-Albieux, qui à son tour souhaite la bienvenue à tous les délégués présents et une bonne réunion.

Avant de céder la parole à Mme Peggy JIMENEZ, Assistante patrimoine et chargée de mission tourisme au Syndicat mixte des Pays du Forez, M. le Président souhaite excuser l'absence de M. Gabriel VIVIEN Président de ce syndicat et Vice-Président de la communauté de communes du Pays de St Galmier. Il rappelle que notre communauté de communes a porté en 2003 et 2004 tout le travail préparatoire à la création de ce syndicat qui pour la première fois rassemble élus et structures de la rive droite et de la rive gauche du fleuve Loire. Ce syndicat rassemble aujourd'hui 135 communes, 8 établissements publics de coopération intercommunale et plus de 177 500 habitants. Il a permis de renforcer l'identité du Forez et de bénéficier des aides de la Région.

M. le Président précise également à l'assemblée, qu'en accord avec M. Pierre DREVET, Maire de Ste Agathe la Bouteresse, un temps de parole sera donné à M. Jean SEON, administré de la commune, pour évoquer la question des gens du voyage.

Mme Peggy JIMENEZ rappelle en effet que le syndicat mixte des Pays du Forez a pour missions principales, la gestion des procédures contractuelles d'aides de la Région Rhône-Alpes et la gestion des actions du Pays d'Art et d'Histoire, label décerné par le Ministère de la Culture. Il est ainsi un espace de réflexion entre les intercommunalités. Le premier contrat avec la région Rhône-Alpes avait notamment permis d'aider à la constitution de Forez Tourisme, association loi 1901 regroupant les offices du tourisme concernés dans un objectif commun de promotion. Pour le contrat en cours de négociation avec la Région, il s'agit de mettre en avant des objectifs communs de développement.

Le Syndicat des Pays du Forez s'est ainsi engagé dans l'élaboration d'un Schéma de développement du tourisme et des loisirs. Le cabinet Protourisme a accompagné le syndicat dans cette démarche. L'étude s'est déroulée en trois étapes : diagnostic, schéma de développement et plan d'actions de décembre 2010 à mai 2011. Elle permet au Pays de se doter d'une vraie stratégie en matière d'aménagement et de développement touristique à l'échelle du territoire pour les 6 ans à venir. Lors du Conseil syndical du 27 mai dernier, le schéma a été approuvé. Il constitue une "feuille de route" pour le Pays et les EPCI qui le composent, dont la mise en oeuvre s'appuiera en partie sur le contrat de développement durable en Rhône-Alpes (CDDRA) mais également sur d'autres sources de financement à trouver et à mobiliser.

L'objectif du schéma est de participer à la croissance du volume des retombées économiques et sociales, en relais des secteurs économiques traditionnels, en affirmant le Forez comme destination touristique de péri-proximité, de qualité et accessible à tous et en s'appuyant sur les spécificités du Forez (patrimoine, environnement, savoir-faire), sur une mise en réseau des acteurs et sur des présentations thématiques.

Mme JIMENEZ commente ensuite un diaporama (*joint à la présente*) et rapidement résumé ci-après.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 septembre 2011 à Bussy-Albieux

Pour atteindre ces objectifs, le Pays devra mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de développement touristique basée sur 5 axes forts :

Axe 1 : Mettre en tourisme les atouts culturels et festifs du Forez.

Axe 2 : Structurer l'offre nature pour un tourisme vert de référence.

Axe 3 : Offrir de nouvelles possibilités d'hébergement marchand de qualité.

Axe 4 : Renforcer et pérenniser les actions marketing en accentuant les efforts vers les groupes et intermédiaires.

Axe 5 : Accompagner les acteurs publics et privés dans un processus de professionnalisation.

Un programme de 10 actions a été décliné : Mise en place de la commission tourisme / Sites et lieux de visite / Découverte économique et terroir / Événementiels et animations / Activités de nature et loisirs / Découverte faune et flore / Circulations douces / Hébergements marchands / Plan marketing Forez / Création du club de professionnels.

M. le Président remercie Mme Peggy JIMENEZ pour sa présentation. Il précise par ailleurs à l'assemblée que Mme Béatrice LAURENT est la nouvelle directrice du syndicat depuis le départ de Véronique BOIBIEUX. Il souhaite également saluer la présence de représentants de l'office du tourisme du pays d'Astrée et remercie donc M. Michel BARAY, Président, Mme Andrée ROUSSET GAUMON, Mme Micheline CARRE, il salue également la présence de Mme Marie-Claude MIOCHE, Vice-Présidente du Centre Culturel de Goutelas et rappelle que M. Michel CELLIER est conseiller délégué référent au tourisme et délégué syndical aux pays du Forez.

M. Bernard MIOCHE, Maire de Leigneux, 1^{er} Vice-Président du Syndicat des Pays du Forez, juge que le tourisme est à un « tournant » à l'heure actuelle. Le premier contrat a permis la création de Forez Tourisme, la structuration des offices et l'instauration de la taxe de séjour. Cette activité reste néanmoins difficilement palpable alors qu'elle représente un chiffre d'affaires de 59 millions d'euros par an à l'échelle des Pays du Forez. Le tourisme doit faire partie du développement économique de notre territoire et suppose d'y mettre des moyens et de s'y tenir ainsi qu'une implication forte des acteurs touristiques et des offices du tourisme. Il souhaite compléter les propos de Mme JIMENEZ suite au bureau syndical réuni la veille et qui a proposé que la commission tourisme ait également à rédiger le règlement d'attribution des aides aux projets et à avoir une vision prospective afin de pouvoir proposer des avenants au contrat. Elle aura un rôle d'évaluation, un membre du Conseil Local de Développement y sera associé ainsi que toutes personnes ressources en tant que de besoin. Il précise que le nouveau Contrat (CDDRA) est soumis à un comité d'avis le 19 octobre prochain à la Région Rhône-Alpes.

Mme Patricia FAYE-CHAZAL, directrice, rappelle ensuite les actions du projet de territoire 2010-2020 de la communauté de communes du Pays d'Astrée, dont les enjeux et objectifs sont liés à ce schéma.

M. Thierry LEMAITRE, conseiller délégué pour la commune de Boën, s'inquiète des liens à créer avec le SYMILAV syndicat mixte pour le bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy sur des projets de cheminements et de passerelles. M. MIOCHE pense en effet qu'il est bon d'être vigilant et qu'il y ait bien cohérence entre ces procédures, par exemple sur les outils de communication envisagés, et suggère qu'il puisse y avoir une réunion entre les techniciens concernés (et donc au-delà du seul périmètre de ce bassin versant) sur la complémentarité à dégager des différents outils de financement existants.

M. Michel BARAY, Président de l'office du tourisme, précise que l'office est à la fois acteur, spectateur et applicateur des décisions que la communauté de communes prendra. Son objectif, en tant que Président, est d'atteindre l'excellence dans toutes les actions qui seront entreprises, et qu'il y a lieu d'établir des priorités et de se fixer des jalons pour agir. Il cite un exemple personnel de développement du tourisme au sein d'une entreprise de sa connaissance.

M. Thierry GOUBY, conseiller délégué pour la commune de Marcilly le Châtel, souligne que ce schéma a permis de choisir quelques points importants qui vont ensuite « tirer » l'ensemble des opérateurs, les sites phares retenus seront importants car ils permettront d'irriguer les autres. Il est important de ne pas disperser les efforts et de souligner l'esprit collectif de ce projet.

Mme Marie-Claude MIOCHE, Vice-Présidente du Centre culturel de Goutelas, attire l'attention sur le risque qu'il y aurait à attendre de bénéficier des effets « cascade » des sites phares, il faut dès en amont s'associer à ces sites et que chaque intercommunalité établisse ses priorités.

M. Dominique ROCHE, adjoint à Marcoux, déplore que le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale aille à l'encontre des Pays du Forez et crée un certain flottement dans la mise en place du prochain CDDRA. M. le Président précise en effet qu'il a personnellement fait cette intervention en Commission Départementale où il représente les intérêts de la communauté de communes en proposant une communauté d'agglomération à l'échelle des Pays du Forez. Cette proposition n'a pas été reprise par d'autres élus et pose la question de la signification du syndicat.

M. le Président propose de terminer la discussion sur le schéma des pays du Forez et avant d'ouvrir la séance du conseil, cède la parole à M. Jean SEON, administré de la commune de Ste Agathe la Bouteresse, ancien professeur

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 septembre 2011 à Bussy-Albieux

collègue du collègue L'Astrée. Par courrier du 24 juin dernier (*copie jointe*), M. SEON interpellait M. le Président au sujet de la situation des gens du voyage.

M. SEON remercie l'assemblée de lui accorder un temps de parole et précise bien que son intervention est en dehors de tout contexte municipal. Il n'a personnellement aucune animosité envers les gens du voyages et il sait que la communauté de communes n'est pas concernée en tant qu'elle n'a pas de commune de plus de 5000 habitants sur son territoire. M. SEON se place ce soir en défenseur de la cause des gens du voyage, qui lors de leurs derniers séjours, sur le champ de foire de La Bouteresse, à proximité immédiate de son domicile, lui ont dit que la « communauté de communes du Pays d'Astrée » ne les aimait pas. Il souhaite que les 18 communes concernées puissent essayer de trouver un terrain permettant l'accueil de cette population.

Mme Georgette LEFEBVRE, adjointe à Bussy-Albieux, demande si les enfants sont scolarisés lors de leur passage, ce qui n'est pas le cas. M. Jean-Luc SOUZY, Maire de Sainte Foy St Sulpice, précise qu'en tant que Vice-Président de la communauté de communes, il avait pu discuter avec eux lors de leurs précédentes venues à Champbayard et qu'à chaque fois, il leur avait proposé les aires aménagées existant aux environs, solutions qu'ils avaient refusées.

M. le Président remercie M. SEON pour son témoignage et propose que ce point soit abordé lors d'une prochaine réunion de bureau.

L'ensemble des interventions étant terminées, M. le Président propose d'ouvrir la séance de conseil et de procéder à l'examen des points à l'ordre du jour. Il est 22h. Il précise les élus absents excusés pour cette séance, salue la présence de Mlle Charlotte MERLE, nouvelle animatrice jeunesse de la communauté de communes, qui présente rapidement son parcours et à qui il souhaite toute la réussite professionnelle qu'elle mérite.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 12 juillet 2011

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du précédent conseil communautaire joint à la convocation ; celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose ensuite à l'assemblée d'examiner un nouveau point non inscrit à l'ordre du jour, à savoir l'étude globale d'opportunité et de faisabilité des aménagements projetés à 10 ans au château de Goutelas, compte tenu des résultats de l'audition des candidats qui a eu lieu ce lundi 12 septembre dernier. Cette proposition n'appelle aucune observation de l'assemblée.

2. Syndicat mixte des Pays du Forez : présentation et validation du Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez

Suite à la présentation faite par Mme Peggy JIMENEZ, assistante patrimoine et chargée de mission tourisme au syndicat mixte des Pays du Forez, du Schéma de développement et à la discussion qui s'en est suivie, M. le Président soumet au vote de l'assemblée l'approbation de ce schéma. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il est précisé que la commission tourisme des Pays du Forez sera présidée par M. Bernard MIOCHE.

3. Etude globale d'opportunité et de faisabilité des aménagements projetés à 10 ans au château de Goutelas

M. le Président rappelle qu'une consultation a été lancée le 30 juin 2011 portant sur la réalisation de l'étude. Une visite des locaux a été organisée pour les candidats potentiellement intéressés, le vendredi 22 juillet à 14h. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 29 août à 12h. Comme vu en conseil communautaire du 9 février, les critères d'analyse des offres étaient la valeur technique de l'offre 60% et le prix des prestations 40%. 7 cabinets ont remis leur offre dans les délais. Après analyse des mémoires techniques, un 1^{er} classement a permis de retenir 5 cabinets pour une audition qui a eu lieu le lundi 12 septembre. Les auditions ont été réalisées par le comité de pilotage de l'étude, composé de représentants du centre culturel de Goutelas et de la communauté de communes du Pays d'Astrée. A l'issue de ces auditions, l'entreprise SOMIVAL a obtenu la meilleure note globale et M. le Président propose donc à l'assemblée de retenir l'offre de la société SOMIVAL pour un montant total HT de 18 525 € HT, étant entendu que cette société a notamment pour avantages d'être en capacité de réaliser l'étude, d'être assistant à maîtrise d'ouvrage, voire gestionnaire. M. le Président précise toutefois que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir bénéficier d'une subvention pour cette étude, les réponses des services, du Conseil Général ou du Conseil Régional, sollicités depuis près de 9 mois étant parfois contradictoires ou inexistantes ; compte tenu des enjeux de cette étude pour les investissements à réaliser au château de Goutelas et de l'importance de pouvoir obtenir des subventions sur les dépenses d'investissement, il y a lieu de démarrer cette étude sans attendre.

M. MIOCHE pense en effet que ce n'est pas grave si l'étude n'est pas subventionnée et précise par ailleurs que la SOMIVAL est bien placée à l'échelle du Massif Central et qu'elle connaît bien les crédits et dispositifs qui y sont liés.

M. SOUZY demande à cette occasion où en est la procédure de Contrat Territorial de Développement avec le Conseil Général de la Loire.

M. le Président informe donc l'assemblée que nous sommes toujours dans l'attente, il en est d'ailleurs de même pour nos collègues de l'agglomération Loire Forez. Depuis le passage de notre projet en contrat en commission

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 septembre 2011 à Bussy-Albieux

technique de février dernier et la détermination des 2 axes principaux de la contractualisation, à savoir services aux personnes et tourisme et patrimoines, le travail avec les services n'a pas encore abouti à un contrat signé. Toutes les opérations prévues au contrat n'avancent pas au même rythme, nous venons d'adresser une lettre de demande de dérogation pour autoriser un début d'exécution pour 3 d'entre elles, à savoir la création de la structure d'accueil de la petite enfance à Marcilly le Châtel, l'extension et la restructuration du complexe sportif et l'aménagement des locaux de l'office du tourisme. Des dépenses de maîtrise d'œuvre et d'acquisition sont en effet engagées pour ces opérations. M. le Président alerte l'assemblée sur la situation critique des finances du Conseil Général de la Loire, tout comme d'autres Départements, la politique de contractualisation est en cours de réforme ; sans aide du Conseil Général sur ces opérations, les travaux ne commenceront pas.

M. SOUZY juge en effet prudent d'avoir demandé les dérogations et d'attendre la décision du Président du Conseil Général.

A la demande de M. GOUBY, M. le Président fait le lien avec la procédure d'audit financier qui est en cours avec les services de la direction départementale des finances publiques. Une première réunion de travail a eu lieu en présence de Mme Elkidaoui et de M. Lesthevenon en charge de notre demande ; un premier diagnostic a ainsi pu être dressé au vu d'une analyse consolidée de l'ensemble des budgets de la communauté. La situation est saine et les ratios annoncés rassurants. Pour le moment, nous n'avons pas de document diffusable aux communes, le diaporama projeté lors de la 1^{ère} réunion comprenait des erreurs qui doivent être corrigées. Chaque commune sera destinataire du document dès qu'il sera définitif et il pourra être adressé sur simple demande à tout conseiller.

M. le Président soumet donc à l'assemblée le choix de la SOMIVAL pour la réalisation de l'étude pour Goutelas pour un montant de 18 525 € HT. Ce choix est adopté à l'unanimité.

4. Personnel communautaire : poste d'ambassadeur du tri

Ambassadeur du tri :

Un contrat d'accompagnement dans l'emploi a finalement été obtenu et proposé à M. Alain CORVI. Le CAE est sur la base de 24h hebdo au taux de 70% d'une durée de 6 mois du 01/09/11 au 29/02/12. Le poste proposé à M. CORVI est de 25h par semaine.

M. le Président regrette cette durée de 6 mois pour les CUI/CAE jugée trop courte tant pour l'agent que pour l'employeur.

M. Ludovic BUISSON, 1^{er} Vice-Président, rappelle que l'objectif principal de la mission est l'amélioration de la qualité du tri et la réduction des déchets à la source avec comme priorités, les actions collectives d'information et de sensibilisation, le repérage et le traitement des dysfonctionnements lors des collectes et l'aide au bon fonctionnement du service.

Animateur jeunesse :

M. Ludovic BUISSON, 1^{er} Vice-Président, précise donc à l'assemblée que le poste à temps plein est pourvu depuis le 05/09/11 par Mlle Charlotte MERLE ici présente. Elle intervient depuis le 12/09/11 au foyer socio éducatif du collège L'Astrée et depuis ce 14/09/11 pour le secteur des 10-13 ans.

S'agissant de son travail auprès de l'APIJ, association pour l'intercommunalité des jeunes, il reste encore à en définir les modalités pratiques précises.

Agent de gestion budgétaire, comptable et administrative

La demande de mutation de Mme Isabelle GIRARD BARTHELEMY vient d'être acceptée par son employeur, M. le Maire de L'Hôpital sous Rochefort. Elle est également en poste, pour 15h, à la commune de Marcilly le Châtel. Le poste est à temps non complet 17,5h.

Agent de développement touristique

L'offre d'emploi est parue sur le site de Pôle Emploi pour une date limite de dépôt des candidatures auprès du Président de l'Office du Tourisme au 26/09/11. Le poste est à temps complet 35h.

5. Commission intercommunale des impôts directs et délibérations fiscales

M. le Président expose à l'assemblée que la mise en place de cette commission doit se faire avant le 1^{er} octobre 2011 pour un exercice des compétences au 1^{er} janvier 2012. Elle a pour objet l'évaluation des locaux à usage commercial. Elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale. Elle doit comporter 11 membres dont le Président (ou Vice-président délégué) et 10 commissaires. Une liste de 40 personnes, 20 titulaires* et 20 suppléants*, doit être adressée à la DDFIP, direction départementale des finances publiques, qui désignera les 10 commissaires retenus (*dont 2 hors territoire de l'EPCI).

M. SOUZY suggère que les communes concernées par les locaux commerciaux proposent des noms de commissaires, M. Jean-Luc VENET, conseiller délégué pour la commune de St Etienne le Molard, demande si les

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 septembre 2011 à Bussy-Albieux

commissaires doivent être élus municipaux, M. GOUBY demande quelles sont précisément les conditions pour pouvoir être proposé sur cette liste de commissaires, Mlle Alexandra GROS, adjointe à St Sixte, demande quel est le lien entre cette commission et celle des communes, Mme Christine DAVAL, adjointe à Sail sous Couzan demande si un appel au volontariat doit être lancé.

M. le Président précise que les 18 communes seront consultées pour connaître leurs propositions d'ici à la mi-novembre, les conditions requises seront précisées, il ne faut pas nécessairement être élu mais jouir de ses droits civiques. Cette commission se substitue aux commissions communales pour les seuls locaux commerciaux. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la création de la commission intercommunale des impôts directs est adoptée à l'unanimité.

S'agissant des délibérations fiscales et de la circulaire du 10 août, M. le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les abattements de TH, taxe d'habitation, tels que décidés en 2010 au vu de la politique d'abattement du Département de la Loire, puis finalement annulés du fait du mécanisme de neutralisation et donc de voter les mêmes abattements que le Conseil Général de la Loire, à savoir abattements pour charges de familles 10% pour les deux premières personnes à charge et 15% pour les suivantes, et un abattement général à la base au taux de 5%. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, cette politique d'abattement est adoptée à l'unanimité.

M. le Président propose également une modulation de tarif sur la TASCOM taxe sur les surfaces commerciales. Le produit 2011 de cette taxe est de 71 155 €. Il est proposé d'appliquer au montant de cette taxe, un coefficient multiplicateur pour la première année de 1,05, étant entendu qu'il ne peut être supérieur à 1,05 la 1^{ère} année. Il ne pourra varier de plus de 0,05 chaque année pour ne pas dépasser 1,2. Le produit supplémentaire espéré est de 3 500 € environ. Après en avoir délibéré et à l'unanimité ce coefficient de 1,05 sur la TASCOM est adopté à l'unanimité.

6. Information sur le transport des élèves des écoles primaires à la piscine

Comme suite à la délégation qui lui a été accordée par le conseil du 12 juillet dernier, le Président a choisi l'entreprise Maisonneuve. Le montant prévisionnel du marché est de 33 510,78 € HT. Le planning est établi sur 5 périodes de 12 à 14 séances et concerne 14 écoles ou regroupements pédagogiques.

A la demande de M. SOUZY de savoir quelle est l'évolution du coût par rapport à l'année précédente, il est précisé que l'enveloppe globale est la même à une centaine d'euros près.

M. GOUBY s'interroge sur le rôle de la communauté de communes dans l'élaboration du planning car il a été sollicité par des parents d'élèves.

M. le 1^{er} Vice-Président précise que chaque année une réunion de bilan a lieu en présence des enseignants, des représentants de Feurs en Forez, de la piscine et de l'inspection de l'éducation nationale. Un projet de planning est établi par le conseiller pédagogique de l'inspection en lien avec les responsables de la piscine et soumis aux enseignants. La communauté de communes n'intervient donc pas sur le choix des classes, des écoles, elle organise le transport au vu du planning qui est finalement proposé.

Le planning est découpé en périodes, il y a 3 séances de natation par après-midi, selon les horaires de présence dans le bassin et le temps de transport des élèves, il peut y avoir des décalages dans les horaires des écoles et donc des services péri-scolaires (garderie, cantine).

7. Panneaux de départ des sentiers de randonnée : choix de l'entreprise

Suite à la consultation approuvée en conseil du 12 juillet et au vu des 3 offres reçues, sur la base du critère prix, M. CELLIER propose de retenir l'offre de la société PIC BOIS pour un montant total de 2 517,59 euros HT pour la fourniture des 16 panneaux et de 2 077,5 euros HT pour la pose, étant entendu que la subvention FEDER obtenue porte également sur la pose.

Il est rappelé que pour la subvention du Conseil général de la Loire en complément de celle des fonds européens, les communes doivent toutes avoir délibéré sur le PDIPR, plan départemental des itinéraires de petite randonnée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le choix de la société PIC BOIS est adopté à l'unanimité.

Il est précisé dans l'intervalle que la convention FEDER a été prolongée d'un an jusqu'au 30 septembre 2012.

8. Aménagement des locaux de l'office du tourisme : approbation du dossier de consultation des entreprises et de la demande de subvention au Conseil Général de la Loire

Ce point est finalement retiré de l'ordre du jour du fait de l'absence d'éléments de la part du maître d'œuvre dans les délais impartis.

9. Environnement :

- a. approbation d'une convention avec le Conseil Général et l'ADEME, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 septembre 2011 à Bussy-Albieux

M. le 1^{er} Vice-Président précise que cette convention porte sur les droits d'accès et d'utilisation de la base de données SINDRA système d'informations des déchets en Rhône-Alpes. SINDRA existe depuis 1998, fondé par l'Ademe, le Conseil Régional en collaboration avec les 8 Conseils Généraux. Depuis 2007, SINDRA est devenu un outil de suivi des plans départementaux d'élimination des déchets. Ce système d'information vise à améliorer la gestion globale des déchets en facilitant l'aide à la décision, l'évaluation des actions menées et la communication, il est accessible par internet à l'adresse www.sindra.org. La convention est gratuite et d'une durée de 3 ans. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la convention est adoptée à l'unanimité.

b. modification du règlement de la déchèterie

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que la décision avait été reportée en conseil du 12 juillet dans l'attente d'une position sur les déchets des artisans extérieurs mais travaillant sur le territoire. Au vu de ce qui se pratique sur les territoires voisins, il est donc proposé d'accepter cette catégorie d'artisans.

Les autres modifications portent sur les articles 3- changement des horaires d'été, 4-déchets acceptés : huile alimentaire, cartouche imprimante, lampe et néon, amiante liée et placoplâtre, bois non traité, 6-2 - les professionnels uniquement ceux résidant ou travaillant sur le territoire intercommunal, 6-3 supprimé mais ajout d'un article supplémentaire pour l'accès à la plateforme déchets verts et 10 : modification des obligations des usagers. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

c. perception TGAP taxe générale sur les activités polluantes

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que la société SITA propose un reversement de 3 558,24 € de cette taxe au titre de l'année 2010 correspondant aux déchets d'ordures ménagères enfouis au centre de Roche la Molière, ce dernier ayant réalisé une valorisation énergétique du biogaz de plus de 75% en 2010.

M. LEMAITRE tient toutefois à souligner que cette recette inattendue ne doit pas conduire à une augmentation du tonnage d'ordures ménagères au vu de son mode de calcul.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le reversement de 3 558,24 € de TGAP est accepté à l'unanimité.

10. Etude des besoins en locaux des associations : locaux pour la banque alimentaire

M. le Président rappelle à l'assemblée les travaux entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire 2010-2020, dont un des objectifs vise plus particulièrement à adapter l'offre d'équipements aux besoins du territoire et donc à étudier les conditions de faisabilité d'une Maison des associations. Par courrier du 22/10/10, les associations APIJ (association pour l'intercommunalité des jeunes), école de musique du Pays d'Astrée, MJC (maison des jeunes et de la culture) et office du tourisme du Pays d'Astrée ont été interrogées sur leurs besoins en locaux. Un 1^{er} tableau de synthèse des superficies et usages attendus a pu être dressé.

Des visites de sites d'implantation possibles ont ensuite été organisées en présence de Mme Chanavat, architecte conseil mise à disposition de notre territoire par le Conseil Général de la Loire, à l'aide de la bourse des locaux vacants mise à jour en interne. Dans l'intervalle, les besoins de l'office du tourisme ont été satisfaits, avec l'acquisition votée en conseil du 20 avril dernier d'un tènement place de l'Hôtel de Ville à Boën. D'autres besoins de locaux ont également été répertoriés, dont l'antenne de la banque alimentaire de la Loire, qui se voit contrainte à un déménagement dans l'urgence du fait des travaux du cinéma L'Entract' débutant courant octobre, et l'association du CILDEA, centre d'initiatives locales pour le développement de l'emploi et des activités, actuellement dans des conditions inadaptées à la Maison Moizieux.

Ce sujet a déjà été évoqué en bureau et une proposition a été faite pour reloger dans l'urgence la banque alimentaire. Il est ainsi proposé que la communauté de communes, loue, à titre précaire, et pour une durée de 12 mois, des locaux sis au 7 place St Vincent à Boën, propriété de M. Ghislain VOURIOT, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2011. La superficie utilisée serait de l'ordre de 150 m². Le loyer reste à négocier mais sera de 500 euros maximum. Pour ce faire, M. Louis BOUCHET, Maire de Marcilly le Châtel et bénévole de la banque alimentaire, a pris contact avec le propriétaire. Ce dernier est vendeur de ce bien et serait prêt à le laisser à 85 000 € si la communauté de communes souhaitait acheter. Il accepte toutefois de le louer, à titre précaire, pendant un an, pour la banque alimentaire. M. le Président demande délégation à l'assemblée pour la négociation du montant définitif du loyer avec le propriétaire.

M. GOUBY propose qu'une enveloppe annuelle de 6000 € de loyer soit votée. M. LEMAITRE se dit plus favorable à la location qu'à l'achat avec la perspective à terme d'utilisation des bâtiments de l'hôpital local.

M. PESSELON se voit confirmé que la vente n'est pas possible par le propriétaire pendant ce délai d'un an.

M. le Président rappelle la discussion du conseil du 12 juillet dernier et propose donc la constitution d'un groupe de travail spécifique. Une feuille d'inscription est mise en circulation en séance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la proposition de location du tènement de M. Vouriot afin de le mettre à disposition des bénévoles de la banque alimentaire est adoptée à l'unanimité et ce dans une enveloppe maximale annuelle de loyer de 6000 €, M. le Président ayant délégué de l'assemblée pour négocier le loyer définitif.

Il est par ailleurs proposé de lancer une consultation pour une mission de programmiste, qui serait décomposée en 4 phases : recensement des besoins, état des lieux des disponibilités, mise en perspective offre/demande,

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 septembre 2011 à Bussy-Albieux

préconisations. Les critères de sélection seraient pour 20% le planning, pour 30% le prix et pour 50% la valeur technique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la consultation telle que présentée est adoptée à l'unanimité.

11. Modification des représentants de la communauté de communes : SYDEMER, SYMILAV, APIJ

Compte tenu des modifications des conseils municipaux de Ste Agathe la Bouteresse et St Etienne le Molard, des changements sont à adopter pour nos représentants

- au SYDEMER, SYndicat mixte d'étude pour le traitement des DEchets MENagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais,

nouveau délégué suppléant : M. Jean-Luc SOUZY

- au SYMILAV SYndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy pour la compétence rivière

nouveau titulaire M. Alain FLACHAT, nouveau suppléant M. Robert GUILLOT

- à l'APIJ Association Pour l'Intercommunalité des Jeunes

2 nouveaux délégués Mme Christine DAVAL et M. Patrick ROUCHOUZE

- à l'école de musique du Pays d'Astrée

2 nouveaux délégués Mme Josiane BALDINI et M. Christian PESSELON

Tous sont désignés à l'unanimité

12. Questions diverses

- **Proposition de prise de participation au capital de la SEM SOLEIL, Société d'Economie Mixte Solidarité Energies Innovation Loire**

M. le Président rappelle que le SIEL est identifié comme l'acteur public départemental de l'énergie du territoire. Contacté par des acteurs privés pour des projets liés aux énergies renouvelables, le SIEL ne peut agir de par ses statuts que pour ses adhérents. Les élus des collectivités porteuses du projet de la Zone de Développement Eolien (ZDE) des monts de la Madeleine n'avaient pas de partenaire technique pour maîtriser ce type de projet d'ampleur. Devant la pression des promoteurs éoliens sur le territoire et le souhait des élus de garantir une maîtrise publique et des retombées économiques locales, la création d'une Société d'Economie Mixte a été décidée pour concilier les valeurs de la sphère publique et la réactivité du monde économique.

Une présentation de la SEM SOLEIL créée en octobre 2010 a été faite en bureau communautaire du 6 juillet dernier. Il est aujourd'hui proposé de devenir actionnaire de cette SEM, en participant au capital à hauteur de 18 actions, soit 270 euros, et de désigner M. Michel BRUN, 4^{ème} Vice-Président comme représentant permanent de la Communauté de communes du Pays d'Astrée à l'Assemblée générale des actionnaires.

Après en avoir délibéré et par 45 voix pour et une voix contre, la proposition de prise de participation au capital de la SEM SOLEIL est acceptée.

- **Encaissement d'une recette exceptionnelle suite au vol du vidéoprojecteur**

M. le 1^{er} Vice-Président propose d'encaisser l'indemnisation de 750 € du Club des Jeunes de Sail sous Couzan qui s'était fait voler le vidéoprojecteur prêté par la communauté de communes. Recette approuvée à l'unanimité.

- **Admissions en non valeur redevances ordures ménagères**

M. le 1^{er} Vice-Président propose à l'assemblée des admissions en non valeur pour un montant total de 402,50 € au titre des années 2009 et 2010. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Il est par ailleurs précisé que Mme Isabelle Marcoux transmettra par messagerie, d'ici la fin de la semaine, aux 18 communes un état des restes à recouvrer sur l'ensemble des redevances 2011 transmis par la Perception.

- **Approbation convention Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et communautés de communes**

Mme Josiane BALDINI, 2^{ème} Vice-Présidente, rend compte du dernier comité syndical et soumet donc à l'assemblée une convention entre le syndicat mixte et ses communautés membres fixant les modalités de calcul et de versement des participations financières des communautés de communes au syndicat, conformément aux statuts du syndicat. La contribution de chaque membre est calculée proportionnellement à la population. Pour une année pleine, elle serait de 23 000 € pour notre communauté. Il est rappelé que M. Christian BERNARD est Président du syndicat, Mme Agnès TARIT 1^{ère} Vice-Président. Mme Estelle BOMBENON vient d'être recrutée en tant qu'ingénieur territorial contractuel pour 3 ans. La convention est adoptée à l'unanimité.

- **Programme de la semaine de l'accueil et de la création d'activités du 10 au 15 octobre 2011**

Suite à l'intervention de David Comméat, responsable de la Maison des Services des Monts du Forez, en bureau du 7 septembre dernier, les différents rendez-vous de la semaine de l'accueil sont rappelés en séance et une feuille d'inscription est mise en circulation.

- **Association Vignes et patrimoine en Forez**

M. le Président rappelle l'invitation à la « Fête des Vendanges 2011 », lancée par Mme la Présidente de l'association pour le vendredi 23 et samedi 24 septembre sur le volcan du Montaubourg à Marcoux entre 8h-12h ou 14h-17h avec possibilité de déjeuner sur place et matériel fourni. Une fiche d'inscription est mise en circulation.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 septembre 2011 à Bussy-Albieux

- **Informations sur dossiers d'actualité**

Etablissement d'accueil du jeune enfant à Marcilly le Châtel :

Le jury a sélectionné 3 candidats autorisés à concourir pour la maîtrise d'oeuvre, la remise des projets est attendue le 28/10 ; un 2^{ème} jury est prévu le 10/11. La sélection du maître d'oeuvre en conseil sera proposée le 16 novembre (décalage d'une semaine de la date du conseil à retenir)

Travaux d'aménagement paysager du Grand Pré à St Etienne le Molard :

Suite au rapport de diagnostic archéologique remis fin juin, une réunion de redémarrage du chantier a eu lieu le 22/07 dernier suivie d'une réunion de chantier le 02/09. La préparation des sols et les amendements débiteront dès ce mois de septembre et les plantations dans la foulée (en fonction des produits disponibles en pépinières).

*A noter un **marché bio au Jardin d'Astrée et portes ouvertes avec visite, démonstration, jeux...** l'après-midi du dimanche 25 septembre dès 14h*

- **Dates à retenir :**

Bureau communautaire élargi, dédié à la communication : mardi 20/09 à 20h30

Bureau communautaire : mercredi 05/10 à 20h30 avec les interventions CNFPT et UNAFAM

Conseil communautaire : mercredi 12 /10 à 20h30 à St Etienne le Molard

Mercredi 21/09 – 20h groupe de travail « 2012 année Jean-Jacques Rousseau »

Jeudi 22/09 – 18h30 groupe de travail « déchets ménagers »

Mercredi 28/09 – 19h maison des permanences, assemblée générale d'ACTIF

Jeudi 29/09 – 19h30 remise des kits et lancement de l'opération « A deux pas mon commerçant, mon environnement » (du 5 au 15 octobre) au garage Sorlon à Ste Agathe la Bouteresse

Mercredi 05/10 - 14h30 réunion de sensibilisation aux risques pour les personnes âgées, salle des fêtes de Boën

Samedi 15/10 – 18h30 remise des médailles de la communauté aux sportifs et bénévoles d'associations

Mardi 18/10 – 15h après-midi en chansons, club des aînés de Ste Agathe pour le compte de la communauté de communes, salle des fêtes de Boën dans le cadre de la « Semaine bleue »

Jeudi 20/10 -19h : inauguration du site de présentation des entreprises industrielles au château de Goutelas

(www.industries-loire-astree.com). Le site mis en ligne depuis mercredi dernier 07/09 et recense 28 entreprises à ce jour sur les 33 prévues.

M. SOUZY propose de réunir les élus des communes intéressées par l'acquisition de radars pédagogiques le 27 septembre à 20h30 dans sa mairie.

M. CELLIER souhaite revenir sur les manifestations du 50^{ème} anniversaire de la Renaissance du château de Goutelas qui ont été d'une très grande qualité et pour lesquelles il regrette d'avoir constaté une trop petite participation des élus de la communauté de communes.

De même, il souhaite faire part des remarques qui lui ont été adressées lors du forum intercommunal des associations du dimanche 4 septembre au gymnase, quant à la confusion provoquée par l'initiative de la commune de Montverdu d'organiser son propre forum des associations, fête du sport, la veille, qui a de surcroît bénéficié d'une excellente couverture médiatique. La confusion est regrettable.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clôt la séance, il est minuit. M. le Maire de Bussy-Albieux invite tous les participants au verre de l'amitié offert par sa commune.

Pièces jointes au présent compte-rendu : diaporama de présentation du schéma de développement du tourisme et des loisirs et copie du courrier de M.SEON Jean